

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**  
22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 3 Juillet 1894

**PARTIE OFFICIELLE**

Un nouveau traité d'extradition entre la Principauté et le Royaume des Pays-Bas a été signé à la Haye, le 26 juin dernier, par M. Gérard Rietstap, plénipotentiaire de S. A. S. le Prince de Monaco, et MM. Jonkheer Jean Roëll et Guillaume van der Kaay, plénipotentiaires de S. M. la Reine des Pays-Bas.

S. Exc. le comte Middleton-Bentivoglio a eu l'honneur d'être reçu en audience de congé le 28 juin dernier par S. M. le Roi d'Italie, et de remettre entre les mains de Sa Majesté les lettres de rappel mettant fin à la mission qu'il remplissait en qualité de chargé d'affaires de S. A. S. le Prince de Monaco.

**NOUVELLES LOCALES**

Le Prince et la Princesse, à bord du yacht *Princesse-Alice*, sont arrivés à Ceuta, sur la côte marocaine du détroit de Gibraltar, le 20 juin dernier, après avoir visité tous les points occupés par l'Espagne, entre la frontière algérienne et cette rade.

A Melilla, où se produisaient l'hiver dernier des faits de guerre importants, Leurs Altesses Sérénissimes ont été saluées par deux bâtiments de guerre espagnols en station. Elles y ont ensuite été reçues avec les honneurs militaires par le général Carrero, commandant en chef les troupes d'occupation. Cet officier a conduit Leurs Altesses Sérénissimes sur les divers champs de bataille et dans les ouvrages de défense en construction.

Sur les autres points, un accueil analogue a été fait aux Princes.

Le yacht, après quelques travaux scientifiques exécutés dans le détroit, a mouillé le 22 sur la rade de Gibraltar, où Leurs Altesses ont reçu l'accueil habituel de la part du gouverneur et des autorités navales.

Pendant les journées du 17 et du 19 juin, tandis que la *Princesse-Alice* longeait les côtes du Maroc, à la hauteur de la province du Riff, les indigènes de cette région, barbares et insoumis à l'autorité de l'empereur, ont fait feu sur le yacht, chaque fois qu'il s'est approché à moins de mille mètres de distance.

Aucun mal n'est résulté de ces incidents, mais ils ont permis de juger la qualité des armes que possèdent ces populations et la justesse de leur tir, car chaque fois, et à toute portée, les balles arrivaient à bord ou tout près.

Ces côtes ont toujours été inhospitalières, et plus d'un navire à voiles, pris par le calme ou bien empêché par quelque avarie, dans cette région, s'est vu assailli par les grandes chaloupes que ces descendants de pirates tiennent cachées à terre derrière les dunes ou dans les fissures des falaises.

La Principauté tout entière s'est associée dimanche au deuil de la France. Tous les établissements publics, suivant l'exemple donné par le Palais de Nos Princes et l'Hôtel du Gouvernement, avaient arboré le drapeau monégasque en berne, et cravaté de crêpe. Citons, en outre, les consulats, le collège Saint-Charles, le collège italien de la Visitation, le pensionnat des Dames de Saint-Maur, les sièges des diverses sociétés de Monaco, etc.

Par ordre supérieur, les bals publics ont été suspendus, et l'Administration du Casino a spontanément supprimé les concerts quotidiens pendant toute la journée du 1<sup>er</sup> juillet.

La Colonie française a fait célébrer ce matin, à la Cathédrale, un service solennel à la mémoire de M. Carnot. Cette cérémonie, à laquelle étaient conviés les Autorités civiles et militaires de la Principauté et le Corps Consulaire, a été des plus dignes et remarquable par l'unanimité des sympathies qui s'y sont manifestées à l'égard de la France.

La Cathédrale était superbe à voir. Le chœur, le transept, la nef, étaient tapissés de hautes draperies noires et blanches. Au milieu du transept se dressait un catafalque surmonté d'un baldaquin d'où partaient, pour se rattacher aux quatre piliers, d'immenses bandes de velours noir frangées d'argent formant velum. De ce baldaquin, sur les faces duquel étaient brodés des C entrelacés, une bannière tricolore, voilée de crêpe, tombait sur le cercueil. Aux angles du monument funèbre, les flammes de quatre torchères se mêlaient lugubrement aux lumières des cierges.

A tous les piliers, des cartouches avec les lettres R. F. étaient entourés de faisceaux de drapeaux français cravatés de deuil.

M. le Colonel de Castro, Aide de Camp, représentait S. A. S. le Prince; un fauteuil lui avait été réservé dans le chœur.

Immédiatement après le catafalque se trouvait le cortège officiel : S. Exc. le Baron de Farincourt, Gouverneur Général; M. le Colonel de Sainte-Croix, Commandant Supérieur des Gardes d'honneur et des Carabiniers; M. de Lattre, Président, M. de Rolland, Vice-Président du Tribunal Supérieur, et les Magistrats de l'ordre judiciaire; les Conseillers d'Etat; M. Jeanmaire, Commandant du Palais; M. le Chevalier de Loth, premier Adjoint faisant fonctions de Maire en l'absence du Comte Gastaldi; les officiers, la commission communale, tous les fonctionnaires, M. le Directeur Général et les Administrateurs de la Société des Bains, les délégations des colonies italienne, suisse, belge, les sociétés Philharmonique, Chorale, des Régates, bannières en tête, une députation du Collège Saint-Charles, etc., etc. Les dames, vêtues de deuil, étaient en grand nombre.

A droite du catafalque se tenaient M. de Millo, Gérant du Vice-Consulat de France en l'absence de M. Glaize, consul, et les membres du corps consulaire, parmi lesquels on remarquait M. Carcano, Consul Général d'Italie; M. Donnève, Consul

Général de l'Equateur; M. Vigoureux, Consul Général de la République Argentine; le baron Cocconato, Consul de Portugal; M. Néri, Consul de la République Argentine, etc.

A gauche, M. Valentin, président, et les membres du Comité de la Colonie française.

La maîtrise, avec le concours de l'orchestre du Casino, et celui de plusieurs artistes de la Société Chorale, a fait entendre divers morceaux de Chopin, de Barrière, de Beethoven, de Palestrina, de Faure, de Bizet.

La messe était chantée et l'absoute donnée par M<sup>sr</sup> Ramin, curé de la Cathédrale. Le service d'honneur était fait par les carabiniers de Son Altesse Sérénissime et les douaniers de la Principauté.

La cérémonie, comme toutes celles qui ont lieu chez nous, s'est accomplie au milieu d'un silence religieux et du respect de tous. Malgré la foule, aucun accident à signaler. Le service d'ordre était parfaitement organisé par la police et le corps des pompiers.

A l'issue de la cérémonie, M. Eugène de Millo, gérant par intérim du Consulat de France, MM. Valentin, président du Comité de la colonie française, Gabriel Fau, Gallerand, Roustan, Henri Fontaine, délégués de ce comité, se sont rendus successivement chez S. Exc. le Gouverneur Général et chez le Colonel de Castro, Aide de camp du Prince.

MM. de Millo et Valentin ont pris tour à tour la parole, le premier pour remercier Son Altesse Sérénissime et son Gouvernement des témoignages publics de condoléance qu'ils ont donnés à la France en deuil; le second, pour les prier de transmettre à notre Auguste Souverain l'hommage de l'entier dévouement de la colonie française et de sa respectueuse reconnaissance pour l'éclat que Son Altesse a daigné donner à la cérémonie de ce matin en s'y faisant représenter et en autorisant le baron de Farincourt à y participer officiellement à la tête des autorités monégasques.

La Colonie française de Monaco avait organisé dès lundi dernier une souscription à 50 centimes, pour l'envoi d'une couronne aux funérailles de M. Carnot.

Cette couronne d'un goût exquis, composée de fleurs d'*Anthurium* provenant des magnifiques serres de Monte Carlo, était entourée d'une écharpe tricolore en soie, sur laquelle était brodée cette inscription :

*La Colonie Française de Monaco  
à S. Carnot*

De son côté, la Société des Régates a voté jeudi dernier l'achat d'une couronne magnifique qui a été portée à l'Elysée par les membres monégasques de la Société résidant à Paris, MM. Emmanuel Bœuf, Eugène Marquet, Eugène Gindre, Joseph Médecin, Emile Delpiand, Marsan et Otto Godéck.

Dimanche, pendant la grand'messe, M. l'abbé Lanier, curé de Sainte-Dévote, faisant encore fonctions de vicaire de la Cathédrale, en annonçant en chaire le service solennel célébré ce matin pour le repos de l'âme de M. Carnot, dont les obsèques avaient lieu au moment même, s'est exprimé en ces termes :

Nous nous associerons à ce deuil de la Patrie française qui témoigne, par l'unanimité et la spontanéité de ses regrets et l'immensité de son deuil, quelle grande place l'illustre défunt avait su prendre dans le cœur même de la nation. — Et le concert touchant de regrets émus qui, de tous les points du monde, apporte à la France l'expression d'une sincère et universelle sympathie à l'occasion du malheur qui la frappe, atteste hautement qu'il avait su, par sa prudence et sa sagesse, lui faire prendre dans le monde une place digne d'elle.

On nous prie d'annoncer qu'une messe pour le repos de l'âme de M. Schaufler, vice-président honoraire du Tribunal Supérieur, décédé à Creil (Oise), sera dite lundi 9 juillet, à 10 heures du matin, à la Cathédrale.

Les nombreuses sympathies que M. Schaufler a laissées à Monaco, son héroïque conduite pendant la guerre de 1870-71, qui lui avait valu l'estime de tous et la croix de chevalier de la Légion d'honneur, nous font un devoir d'informer nos lecteurs de la pieuse cérémonie qui aura lieu lundi à son intention.

Ainsi que l'an dernier et à partir du 6 juillet prochain jusqu'au 31 août, les concerts de l'après-midi n'auront pas lieu les vendredis et les lundis.

En revanche, les concerts du soir des dimanches et jeudis seront prolongés jusqu'à 10 heures et demie et le programme en sera augmenté en conséquence.

Le départ des omnibus sera retardé jusqu'à la fin de ces concerts.

La place d'Armes a été mardi matin le théâtre d'un drame, heureusement rare dans notre pays.

Une femme S... a frappé d'un coup de couteau derrière la tête la nommée M... en plein marché. Elle a été arrêtée aussitôt, et la blessée conduite à l'Hôtel-Dieu. Son état, quoique grave, n'est pas mortel.

La femme S..., qui a plusieurs enfants, est depuis longtemps abandonnée par son mari qui vit avec la femme M...

La vengeance est donc le mobile de l'acte commis par la première.

Nous avons appris la semaine dernière, avec une douloureuse surprise, la mort foudroyante, à St-Germain, de M. Jules Noblemaire, lieutenant au 4<sup>e</sup> chasseurs, fils aîné de l'honorable directeur de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Marié depuis quelques mois seulement, le jeune officier voyait s'ouvrir devant lui une carrière brillante, lorsqu'un mal qui s'est déclaré d'une façon terrible l'a terrassé en quelques heures.

Nous nous associons sincèrement au deuil qui frappe si cruellement la famille Noblemaire.

Les obsèques de M. Jules Noblemaire ont eu lieu à Marseille, où le corps a été inhumé dans le caveau de la famille.

## CHRONIQUE DU LITTORAL

**Saint-Raphaël.** — Les travaux de réfection du tunnel des Romains, au col des Vaux de l'Estérel, dont l'exécution difficile avait un instant inspiré quelque inquiétude au point de vue de la durée des travaux du canal, sont aujourd'hui en très bonne voie. On peut être assuré aujourd'hui que rien ne viendra plus entraver l'achèvement du canal, qui sera certainement prêt à la fin du mois d'octobre prochain.

La mise en eau du canal, opération longue et délicate — en raison de l'énorme pression de certains syphons qui, sur quelques points, dépassera 100 mètres — prendra environ un mois.

La branche de Saint-Aygulf, destinée à amener 250 mètres cubes par jour d'eau de la Siagnole à cette station, sera prochainement entreprise. Son tracé sera celui du chemin de fer du littoral, sur l'accotement duquel elle sera posée.

— Mardi dernier, M. Félix Martin a visité, en compagnie de MM. Perrier et Rebuffel, ingénieurs des ponts et chaussées, le tracé des principaux égouts projetés dans le réseau d'assainissement en ce moment à l'étude dans notre ville. Ces messieurs se sont ensuite rendus sur la jetée du port, pour y examiner, non seulement le tracé des travaux d'amélioration qui vont y être très prochainement entrepris, mais encore les nouveaux ouvrages qu'il y aura lieu d'exécuter pour mettre le port de Saint-Raphaël en mesure de suffire au trafic commercial toujours croissant.

Ces travaux consisteraient principalement en un prolongement de 60 mètres du môle principal et probablement dans la construction d'une seconde contre-jetée à l'ouest de celle qui existe déjà.

**Nice.** — Depuis quelque temps, des individus de nationalité italienne avaient été signalés au service de la sûreté comme se livrant à la fabrication de la fausse monnaie.

Les agents de la sûreté, Deleuse, Truchi et Penchionati, plus spécialement chargés de les surveiller, sont parvenus vendredi soir, après d'actives recherches, à les surprendre rue de Villefranche, 34, au premier, leur domicile, où ils se sont introduits subitement au moment où les particuliers en question se livraient à leur coupable industrie. L'agent Truchi a eu, dans cette circonstance, le pouce de la main droite brûlé en arrachant des mains d'un faux monnayeur une pièce sortant du moule et encore dans un chiffon.

M. le commissaire de police du deuxième arrondissement, aussitôt prévenu, s'est transporté rue de Villefranche, 34, au premier, pour y opérer une perquisition, au cours de laquelle il a saisi des instruments et des ustensiles servant à la fabrication de la fausse monnaie, dont quatorze pièces de 2 francs à l'effigie de Napoléon III, au millésime de 1869 ; trois moules en plâtre servant à les fabriquer, et enfin des produits chimiques.

Un quatrième moule en plâtre à l'effigie du même souverain et au millésime de 1868 a été également saisi, mais on n'a trouvé aucune pièce fabriquée avec ce moule.

Les inculpés sont les nommés : Marazzo Jean-Baptiste, né à Pessirana (Italie), le 5 septembre 1857, électricien, à Nice depuis un an, demeurant rue de Villefranche, 34 ; Prato Jean, né à Pomparata le 18 janvier 1859, cuisinier, à Nice depuis quatre ans, demeurant rue de Villefranche, 51 ; Cogliardi Virginie, femme Marazzo, née à San-Pietro (Italie).

Ils seront déferés tous trois au parquet sous l'inculpation de fabrication et d'émission de fausse monnaie.

— Samedi, toutes les autorités de Nice, ayant à leur tête M. le Préfet des Alpes-Maritimes, le général Récamier, les membres des tribunaux et le conseil municipal, assistaient au service funèbre célébré sur l'initiative de l'Evêque de Nice, en l'église cathédrale de cette ville.

Pendant la cérémonie, tous les établissements publics et privés étaient fermés.

**Ventimiglia.** — Un service à la mémoire de M. Carnot a eu lieu samedi matin dans l'église Saint-Augustin. M<sup>r</sup> Daffra, évêque, a donné l'absoute. Etaient présents le corps consulaire, les autorités locales, le personnel des chemins de fer et une partie de la population.

## CAUSERIE

### Une maison qui marche

Les ingénieurs des Etats-Unis sont passés maîtres, on le sait, dans la délicate opération qui consiste à transporter une construction en un point autre que celui où elle a été édifiée, comme on ferait d'un simple palmier. Ces entreprises sont si fréquentes sur le sol américain qu'un voyageur humoristique prétendait que, là-bas, toutes les maisons étaient bâties sur un même chantier, puis mises en place ensuite sur le terrain désigné par ceux qui s'en rendaient acquéreurs.

C'est assurément exagéré, mais si l'on n'en est pas encore à ce point, il est vrai, tout au moins, qu'on n'hésite jamais à déplacer un bâtiment quand la chose est utile. En Europe, en pareil cas, on démolit pour

reconstruire ailleurs ; aux Etats-Unis, presque toujours, on transporte le tout d'une seule pièce.

Les constructions en charpente, surtout quand elles sont compactes, se prêtent assez bien à ces promenades et il est rare que l'opération entraîne quelque accroc. Mais quand il s'agit de bâtiments en maçonnerie, en briques, surtout de ceux qui, construits dans les idées modernes, couvrent sur le sol une surface considérable, d'une figure très découpée et très irrégulière, la chose est plus difficile ; le problème présente alors deux conditions contradictoires : la masse à manœuvrer est beaucoup plus lourde, et cependant, en raison du peu de cohésion de ses parties, il la faut manier avec une extrême délicatesse.

Un problème de ce genre, et des plus difficiles, vient d'être résolu à New-York, par les moyens les plus simples, nous en trouvons les détails dans le *Scientific American* et il nous paraît intéressant de les indiquer.

On devait rectifier, près de New-York, une ligne de chemin de fer, d'une courbure trop accentuée, et lui ajouter deux voies ; mais le nouveau tracé rencontrait justement les bâtiments d'une station importante, celle du Mott-Haden, sur les bords de la rivière de Harlem. En France, on les aurait démolis et reconstruits, à New-York on s'est contenté de les pousser plus loin. Le déplacement, il est vrai, n'était que de 15 mètres, mais, en pareille matière, comme en beaucoup d'autres, c'est le premier pas qui est le plus grave, et l'opération se présentait dans des conditions de difficultés exceptionnelles.

Le bâtiment est en briques et a une longueur de 57 m. 50 sur une largeur moyenne de 10 m. 65 variant de 8 m. 80 à 15 m. 25 ; entre autres irrégularités du plan figure un porche qui semble une annexe ajoutée après coup à la construction principale. Enfin, au centre de la station, et sur une de ses façades s'élève une tour de 5 m. 80 de côté et de 24 m. 40 de hauteur. Le poids de cette tour est évalué à 500 tonnes et celui du bâtiment à 1,200.

Il fallait une certaine hardiesse pour tenter le déplacement d'un bâtiment de ce genre, car le moindre affaissement des supports, la moindre secousse, auraient nécessairement déterminé au moins des lézardes dans ces murs en briques. L'entreprise fut acceptée pourtant par MM. Miller and sons, de Brooklyn, des spécialistes renommés en ce genre de travaux.

Un gril en bois, dont les pièces furent successivement passées dans les fondations, fut construit sous tout le bâtiment ; il était formé de poutres bien dressées, de 0 m. 355 d'équarrissage. En dessous de ce gril, on établit par parties successives la voie sur laquelle devait marcher le bâtiment ; elle était formée de pièces de bois du même équarrissage, bien dressées aussi, très rapprochées les unes des autres, élongées dans le sens du chemin à parcourir, et portant, chacune dans sa longueur, l'une des pièces du gril.

Le poids à déplacer étant si considérable, et la construction d'une espèce si fragile, on dut renoncer à tout système de rouleur, de palans, de cordes et de cabestans ; le déplacement s'opéra par le glissement du gril sur les pièces de support. Pour obtenir ce mouvement, on employa des vérins à vis d'une course de 0 m. 30, au nombre de quatorze ; quatre agissaient sur la partie portant la tour, les autres étaient distribués dans la longueur du bâtiment ; ils prenaient leurs points d'appuis sur des pièces de bois fixées avec des chaînes aux longuerines de la plate-forme.

Toutes les parties frottantes furent savonnées et suivées. Avant d'appliquer les longuerines sous les pièces du gril, on interposait entre elles une feuille de savon.

Les vérins furent serrés tous jusqu'à ce qu'on eût déterminé un mouvement perceptible ; alors, on agit avec ensemble sur les quatorze à la fois, régulièrement, au son d'une cloche. A chaque coup, on donnait un quart de tour ; le pas de vis de ces appareils était tel que chaque opération déterminait un déplacement de 4<sup>mm</sup> 75. Arrivés à bout de course, les vérins étaient repris ; il fallut répéter environ cinquante fois cette opération, avant d'avoir parcouru tout le chemin à faire, et cela demanda plusieurs jours.

Dix-neuf hommes seulement étaient employés à cette tâche : deux à chacun des vérins de la tour et un seul aux autres.

L'opération, conduite avec cette sagesse, réussit admirablement. Il était à peine possible de trouver une fissure dans la maçonnerie ou dans les enduits du bâtiment, quand il fut rendu à son nouveau poste.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Semaine de deuil ! La vie à Paris a été interrompue subitement lundi à l'heure matinale où les journaux ont appris à la population la nouvelle inattendue de l'odieux attentat dont le Président de la République Française venait d'être victime à Lyon, en pleine fête, au moment où les acclamations sympathiques d'une foule immense lui témoignaient des sentiments de reconnaissance enthousiaste. J'avais été obligé d'aller de très bonne heure à

Belleville, en plein quartier populaire, et j'ai vu la tristesse peinte sur tous les visages des ouvriers qui allaient à leur travail. Les travailleurs parisiens, qui ont quelquefois mauvaise tête, ont bon cœur, et il n'y avait qu'une voix pour flétrir l'auteur du crime. J'ai vu des larmes dans les yeux d'hommes qui avaient applaudi la veille les attaques violentes des orateurs de réunions socialistes. Pas une note discordante ! Personne n'avait osé prononcer la moindre parole d'apologie. J'ai vu que les anarchistes, avec leurs théories et leurs doctrines, n'avaient aucune influence à Paris dans les classes laborieuses. Ils ont autour d'eux une cohorte de déclassés et de criminels en rupture de ban, toute cette lie des grands centres qu'il est facile de surveiller et qui ne peut manquer de l'être, maintenant que l'ordre public est assuré par l'élection d'un chef de pouvoir exécutif qui est énergique et qui a à cœur de continuer les traditions de sa famille. On peut être sans crainte en France et en Europe : l'anarchie, qui n'a jamais été bien vivace dans notre pays où l'on aime les idées claires, et où le mysticisme n'aura jamais le don de plaire en politique, vient de recevoir un coup dont elle ne se relèvera pas. Les ouvriers oubliaient lundi d'aller sur le zinc boire le vin blanc habituel ; ils baissaient la tête et se rendaient tristement à leur ouvrage. Les peintres en bâtiment, qui font concurrence aux chanteurs des rues par leurs roulades et leurs refrains joyeux, promenaient mélancoliquement leur pinceau. Le soir, presque tous les théâtres et les lieux de plaisirs étaient fermés, et là où la direction n'avait pas voulu perdre une recette, il n'y avait personne dans la salle.

Mardi, la physionomie de Paris avait peu changé. Les magasins étaient déserts, et les terrasses des cafés avaient de grands vides. Presque à toutes les fenêtres on avait arboré des drapeaux tricolores — et même des drapeaux russes — cravatés de crêpes. Les chanteurs ambulants vendaient une chanson sur la mort de Carnot, que j'ai eu la curiosité d'écouter. Comme poésie, c'était médiocre ; mais les sentiments mal exprimés étaient sincères et tristes. Telle qu'elle avait été écrite, cette chanson répondait aux idées de la foule qui approuvait de la tête et donnait deux sous aux camelots. On a commencé alors à aller s'inscrire à l'Elysée, où la foule a été compacte pendant toute la semaine. J'ai vu là des femmes du peuple qui avaient fait une heure de chemin à pied afin de rendre hommage à M<sup>me</sup> Carnot. Rien n'était plus touchant que les récits qu'on entendait dans les groupes sur la bonté de la Présidente, sur ses aumônes, sur la facilité avec laquelle les infortunés pouvaient se faire connaître d'elle. On aurait cru que ces braves gens venaient de perdre un de leurs parents.

Mercredi, jour de l'élection de M. Casimir-Périer à la présidence, tout le monde disait, dès le matin, que cette élection était certaine. Dans les circonstances actuelles, M. Casimir-Périer apparaissait comme l'homme de la situation à tous ceux qui ne font point leur métier de la politique. Aussi, lorsque la nouvelle de son élection au premier tour de scrutin est arrivée, vers quatre heures de l'après-midi, n'y a-t-il pas eu de surprise, mais une réelle satisfaction. Chacun disait : « Je l'avais prévu ! »

Jeudi, vendredi et samedi, il n'y a eu dans Paris qu'une préoccupation : les obsèques annoncées pour le dimanche. Les uns faisaient partie d'une société ou d'une délégation et prenaient leurs dispositions pour suivre le cortège. Les autres cherchaient où ils pourraient se placer pour saluer le cercueil au passage. Les fenêtres, les balcons, les places sur des estrades et des échelles étaient retenues au poids de l'or sur tout l'itinéraire. Et ce n'était pas la curiosité qui faisait la hausse du prix des places, mais la sympathie.

La preuve, c'est que de tous côtés s'ouvraient des souscriptions pour l'envoi de couronnes et que les plus pauvres donnaient. Il y aura des couronnes somptueuses en argent, en perles, en fleurs artificielles, en fleurs naturelles qui auront plusieurs mètres de hauteur et dont certaines auront coûté plusieurs milliers de francs. Mais à côté, et ce sera plus touchant, on verra les modestes couronnes achetées chez la fleuriste du quartier avec la collecte faite entre voisins. Les fleurs sont devenues rares à Paris, bien qu'on en ait envoyé de tous les pays et que nous soyions en pleine saison de leur production. Un bouquet de pensées, qui valait, il y a trois jours, dix à quinze centimes, était vendu samedi matin, aux Halles, un franc cinquante.

Vous connaîtrez par le télégraphe, au moment où vous recevrez ces lignes, quelle aura été dimanche la physionomie de Paris, dans les rues, à Notre-Dame, au Panthéon, pendant cette matinée historique des obsèques de Carnot. Je puis vous assurer que cette manifestation dépassera en grandeur et en recueillement tout ce qu'on aura vu jusqu'alors. J'ai assisté aux funérailles de Thiers, de Gambetta, de Victor Hugo, de Jules Ferry, du maréchal MacMahon : jamais la population de Paris n'aura été aussi émue qu'elle l'est aujourd'hui.

Ce qui est consolant, c'est qu'à Paris on a vu de suite très sainement les faits et que nous n'aurons pas à redouter certains actes et certains cris qui se sont produits à Lyon et ailleurs. Les Italiens ont continué à travailler dans tous les chantiers suburbains sans être molestés. On aurait tort, d'ailleurs, de supposer que ces chantiers sont infestés d'anarchistes ; ils ont envoyé des délégations à l'enterrement, et le Conseil municipal socialiste de Saint-Denis, qui représente les opinions les plus extrêmes, a voté une belle couronne.

Lundi, après les obsèques, Paris reprendra sa vie habituelle et je n'aurai plus à écrire sur du papier bordé de noir.

DAN GEAU.

## VARIÉTÉS

### Les métropolitains de Londres

Depuis bien longtemps la question de la construction d'un chemin de fer métropolitain est chez nous à l'ordre du jour. Elle se pose aujourd'hui de nouveau, en même temps que celle de la construction du chemin de fer tubulaire,

A ce propos, il peut être intéressant de publier quelques renseignements sur l'exploitation des Métropolitains de Londres, qui est très remarquable et pourrait servir de modèle.

Le réseau urbain de Londres, auquel on réserve habituellement le nom de Métropolitain, se compose de deux lignes d'un caractère exclusivement local, celle du Metropolitan Railway et celle du Metropolitan District Railway.

On sait que Londres s'étend de l'est à l'ouest parallèlement à la Tamise, sur une longueur d'environ 24 kilomètres. C'est la distance de la gare Saint-Lazare à Saint-Germain. La Cité, où se rencontre toute l'activité commerciale, n'a qu'une superficie de 250 hectares. Mais l'agglomération de faubourgs qui forme aujourd'hui la ville de Londres, atteint 35,000 hectares, soit près de cinq fois la superficie de Paris. Elle était déjà de plus de 20,000 hectares il y a trente ans. Il a donc fallu, dès cette époque, se préoccuper de moyens de transports locaux appropriés à ces grandes distances.

C'est ainsi que prit naissance, avant même l'introduction des tramways à Londres, l'idée de lignes de chemins de fer mettant en communication la Cité avec les quartiers du West End, distants d'environ 7 kilomètres.

Approuvés en 1854, les travaux de la Compagnie du Metropolitan Railway furent commencés en 1859 et, d'étape en étape, terminés péniblement en 1882. Ceux du Metropolitan District Railway, autorisés en 1864, ont été achevés en 1871.

Le Metropolitan s'étend dans le nord de Londres parallèlement à la Tamise. Plus au sud, mais toujours sur la même rive du fleuve, dont il côtoie le cours dans une partie importante de son tracé, se développe le Metropolitan District, qui vient se raccorder au Metropolitan à South-Kensington.

L'autre jonction des deux lignes dans la Cité, entre Mansion House et Aldgate, ne date que d'octobre 1884. Cette soudure complète le circuit allongé connu sous le nom d'Inner circle et dont le développement est de 20 kilomètres, en chiffres ronds.

L'établissement en sous-sol des deux métropolitains a été très laborieux et très coûteux. Les difficultés de ce genre de travaux sont peut-être moins sensibles encore à Londres que dans d'autres villes, en raison tant de la nature relativement compacte et imperméable du sol que de la densité moins grande et de la légèreté des constructions en général.

Sauf le long de la Tamise, le Metropolitan District emprunte rarement le sous-sol des rues. Il passe sous les maisons, qu'on a dû souvent démolir pour les reconstruire après l'achèvement des travaux.

Les tunnels y sont interrompus incessamment par des tranchées ouvertes.

Le Metropolitan, dont le tracé se confond plus fréquemment avec celui des voies publiques, est plus complètement souterrain, bien que, depuis sa construction, l'on ait à grands frais pris soin d'en découvrir plusieurs portions. Le tunnel le plus long mesure 3,250 mètres. Il s'étend entre Edgware road et King's cross, sous Marylebone road et Easton road.

Pour parer aux inconvénients d'un parcours souterrain aussi prolongé, on a établi de nombreuses prises d'air dans les jardinets privés qui bordent les rues et sous les refuges qui se trouvent dans l'axe de la chaussée. Mais les émanations qui se dégagent de ces soupiraux ont provoqué des protestations, et il est question de les supprimer pour les remplacer par une ventilation artificielle.

Les trains se succèdent sur le pied de seize à dix-huit trains par heure suivant l'activité du mouvement, qui varie aux différentes heures de la journée. L'affluence des voyageurs, assez faible de 5 à 8 heures du matin, augmente considérablement jusqu'à 11 heures, puis diminue jusqu'à 4 heures, pour se ranimer jusque vers 8 heures du soir. Là, nouvelle accalmie jusqu'à 10 heures, où le mouvement reprend très activement jusque vers minuit.

Un système de tableaux mobiles sert à indiquer la direction du train attendu. De plus, les plates-formes d'attente sont divisées en trois compartiments imaginaires par le moyen de tableaux suspendus en l'air indiquant : « Attendez ici pour la 3<sup>e</sup> classe... pour la 1<sup>re</sup> classe... pour la 2<sup>e</sup> classe », avec l'espacement conforme à la composition des trains, 2<sup>e</sup> classe à une extrémité, 1<sup>re</sup> classe au milieu, 3<sup>e</sup> classe à l'autre extrémité.

Comme de chaque côté d'une même plate-forme des trains se présentent pour différentes directions, quand le premier train à entrer en gare est signalé, une main-signal indique de quel côté de la plate-forme le train se dirige. Ce signal est commandé de la cabine aux signaux en avant de la station.

Jusque dans les plus petits détails, tout est calculé pour un rapide chargement ou déchargement des trains, et les précautions sont soigneusement combinées pour éviter au public les fausses directions si susceptibles d'être prises sur un réseau de chemin de fer où les mêmes plates-formes servent à des trains se succédant avec grande rapidité pour des destinations si différentes. Pour activer les mouvements des voyageurs, les plates-formes sont à la hauteur même du plancher des compartiments des voitures et les portières sont munies de poignées intérieures d'un maniement fort facile et offrant néanmoins toute sécurité. Le public anglais se rend bien compte du côté pratique de ces facilités et en fait usage lui-même ; aussi les voyageurs ouvrent et ferment les portières eux-mêmes au risque de se souiller un peu les mains ou de gêner une paire de gants malgré les précautions qui sont prises par les compagnies pour tenir autant que possible les poignées en parfait état de propreté.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1894

BASTIA, b.-g. La Foi, fr., c. Devoti,	charbon.
SAINT-TROPEZ, b. Fortune, fr., c. Moutte,	sable.
ID. b. Tante, fr., c. Davin,	id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Reine-des-Anges, fr., c. Martin,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
CANNES, b. Indus, fr., c. Dalbéra,	id.
ID. b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume,	id.
ID. b. Rosine, fr., c. Mangiapan,	id.
ID. b. Jeune-Louis, fr., c. Roux,	id.

Départs du 25 juin au 1<sup>er</sup> juillet

SAINT-TROPEZ, b. Fortune, fr., c. Moutte,	sur lest.
ID. b., Tante, fr., c. Davin,	id.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID. b. Reine-des-Anges, fr., c. Martin,	id.
ID. b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
CANNES, b. Indus, fr., c. Dalbéra,	id.
ID. b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume,	id.
ID. b. Rosine, fr., c. Mangiapan,	id.
ID. b. Jeune-Louis, fr., c. Roux,	id.
NOUVELLE, b.-g. Catterina, monég. c. Bregliano,	fûts vides.

VENTE PAR SUITE DE FAILLITE  
du fonds de

L'HOTEL-RESTAURANT BEAU-SITE  
exploité à Monaco, boulevard de la Condamine

comprenant

LA CLIENTÈLE ET LE MOBILIER, AVEC DROIT AU BAIL

S'adresser à M. CIOCO, syndic

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la nommée MARIE MOUGEOT, en son vivant domestique à Monaco, dont la succession a été déclarée vacante par jugement du Tribunal Supérieur, en date du treize avril dernier, sont invités, dans la quinzaine de ce jour, à produire leurs titres de créance au curateur soussigné.

Le Curateur, A. CROCO.

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur EUGÈNE BENOIST sont invités à se présenter en personne, ou par un fondé de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, devant M. Croco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

La vérification des créances aura lieu le vingt et un juillet courant, à neuf heures et demie du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice.

Monaco, le 30 juin 1894.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire et défenseur  
2, rue du Tribunal, Monaco, 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le dix-sept mai mil huitcent quatre-vingt-quatorze, monsieur Henri CROVETTO, loueur de voitures et propriétaire, et madame Dèvote DELPIANO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire, ont acquis de :

1<sup>ent</sup> madame Honorine DE MILLO-TERRAZZANI, rentière, demeurant à San Remo, veuve de monsieur le marquis Joseph GARBARINO ; 2<sup>ent</sup> madame Anaïs DE MILLO-TERRAZZANI, épouse de monsieur le marquis Henri ZURLA, rentier, avec lequel elle est domiciliée à Crema (Italie) ; 3<sup>ent</sup> monsieur Albert DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco ; 4<sup>ent</sup> monsieur Eugène-Louis-Désiré DE MILLO-TERRAZZANI, attaché à la chancellerie du Consulat de France à Monaco ; 5<sup>ent</sup> mademoiselle Marie-Isabelle-Bénédictine-Pauline DE MILLO-TERRAZZANI ; 6<sup>ent</sup> mademoiselle Marie-Agnès-Jeanne-Honorine-Charlotte DE MILLO-TERRAZZANI, ces deux dernières sans profession, demeurant à Nice ; 7<sup>ent</sup> madame Marie-Louise-Concetta DE ANGELIS, épouse de monsieur Paul GIRARD, négociant ; 8<sup>ent</sup> madame Honorine-Agnès-Adèle DE ANGELIS, épouse de monsieur Jean-Laurent CIVALLERO, comptable ; 9<sup>ent</sup> monsieur Ernest-Edouard-Joseph DE ANGELIS, agent maritime ; 10<sup>ent</sup> et monsieur Hector DE ANGELIS, Régent du Vice-Consulat d'Italie à Monaco, ces derniers demeurant tous à Monaco et pour lesquels domicile est élu à Monaco, savoir : les consorts DE MILLO-TERRAZZANI, en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire, et les consorts DE ANGELIS en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire.

Un lot de terrain d'une contenance de cinq cent soixante-douze mètres carrés, porté au plan cadastral sous partie du numéro 226 partie de la section E, détaché d'une grande propriété que les vendeurs possèdent à Monaco, quartier de Testimonio, pour tenir au nord à une bande de terrain d'un mètre de largeur, au midi au chemin de fer, à l'est au surplus de la propriété des vendeurs, et à l'ouest à monsieur de la Redorte.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de sept mille francs.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 3 juillet 1894.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire et défenseur  
2, rue du Tribunal, Monaco

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-un mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, monsieur Pierre GAGLIO, laitier, et madame Marie GAGLIO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire, a acquis de :

1<sup>ent</sup>, madame Honorine DE MILLO-TERRAZZANI, rentière, demeurant à San Remo, veuve de monsieur le marquis Joseph GARBARINO ; 2<sup>ent</sup>, madame Anaïs DE MILLO-TERRAZZANI, épouse de monsieur le marquis Henri ZURLA, rentier, avec lequel elle est domiciliée à Crema (Italie) ; 3<sup>ent</sup>, monsieur Albert DE MILLO-TERRAZZANI, propriétaire, demeurant à Monaco ; 4<sup>ent</sup>, monsieur Eugène-Louis-Désiré DE MILLO-TERRAZZANI, attaché à la chancellerie du Consulat de France à Monaco ; 5<sup>ent</sup>, mademoiselle Marie-Isabelle-Bénédictine-Pauline DE MILLO-TERRAZZANI ; 6<sup>ent</sup>, mademoiselle Marie-Agnès-Jeanne-Honorine-Charlotte DE MILLO-TERRAZZANI, ces deux dernières, sans profession, demeurant à Nice ; 7<sup>ent</sup>, madame Marie-Louise-Concetta DE ANGELIS, épouse de monsieur Paul GIRARD, négociant ; 8<sup>ent</sup>, madame Honorine-Agnès-Adèle DE ANGELIS, épouse de monsieur Jean-Laurent CIVALLERO, comptable ; 9<sup>ent</sup>, monsieur Ernest-Edouard-Joseph DE ANGELIS, agent maritime ; 10<sup>ent</sup>, et monsieur Hector DE ANGELIS, régent du Vice-Consulat d'Italie à Monaco, ces derniers, demeurant tous à Monaco, et pour lesquels domicile est élu à Monaco, savoir : les consorts de Angelis, en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire, et les consorts de Millo-Terrazzani, en l'étude de M<sup>e</sup> Valentin, notaire :

Une parcelle de terrain, d'une superficie de deux cent vingt-un mètres cinquante décimètres carrés, portée au plan cadastral sous partie du numéro 150 de la section D, détachée d'une grande propriété que les vendeurs possèdent à Monaco, quartier de Saint-Michel, pour tenir au midi au chemin commun de trois mètres de largeur, au levant et au nord aux vendeurs, et au couchant au chemin allant à la Turbie.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de huit mille francs.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble susdésigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 3 juillet 1894.

Pour extrait : L. VALENTIN.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Jun-Juillet	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
25	763.8	763.2	762.8	763.4	763.0	21.8	23.1	24.4	22.5	19.8	78	Calme	Beau		
26	762.1	761.4	759.6	758.5	758.5	21.7	22.3	21.7	20.9	19.9	82	—	Couvert		
27	756.1	756.0	755.9	756.0	756.8	20.9	21.8	21.6	20.0	19.9	83	—	Couvert, petite pluie		
28	759.3	759.0	759.1	759.6	760.4	21.0	21.3	20.8	20.4	20.0	77	—	Id.		
29	761.2	761.4	761.3	761.7	762.2	21.0	21.6	20.5	21.3	20.0	81	—	Couvert		
30	765.1	764.8	764.2	764.3	750.0	23.3	24.7	25.6	22.1	20.2	69	S O très faible	Beau		
1	766.0	765.9	765.0	764.3	764.3	20.8	21.2	23.4	21.8	21.4	69	Calme	—		
DATES		25	26	27	28	29	30	1							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	25.7	22.8	22.0	23.2	22.0	26.3	23.6						
		Minima	19.5	19.5	19.0	19.0	19.0	19.7	20.0						
											Pluie tombée : 1 <sup>mm</sup>				

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO  
POUR 1894

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE  
AVEC L'EXPOSÉ DES MOTIFS  
Par H. DE ROLLAND

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE  
CODE DE COMMERCE  
CODE CIVIL — CODE PÉNAL

CODE DE PROCÉDURE CIVILE  
Livre préliminaire et Ordonnance complémentaire

Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

COURS et LEÇONS  
POUR JEUNES FILLES

COMPTABILITÉ, DESSIN, PEINTURE, ANGLAIS, SCIENCES  
LITTÉRATURE FRANÇAISE

S'adresser au Pensionnat des Dames de Saint-Maur, à Monaco

MENUISERIE MÉCANIQUE

Victor BOSIO, entrepreneur

MENTON — Promenade du Borrigo — MENTON  
TÉLÉPHONE

Transfert d'atelier avec nouvelle installation d'outillage perfectionné sortant de la Maison Panhard et Levassor de Paris. Fabrication spéciale de parquets en tous genres en bois de premier choix provenant de la Haute-Hongrie. Spécialité de moulures, escaliers et mains-courantes.

Une étuve à air chaud se trouve dans mes ateliers, ce qui me permet de livrer du travail garanti de tout rétrécissement. Bonnes références à Menton, Monaco, Beaulieu.

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

GRAND BAZAR  
MAISON MODÈLE  
DAVOIGNEAU-DONAT

Médaille d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers, 1885 ; de Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
BIJOUTERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE  
PARAPLUIES, OMBRELLES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGE

SAISON D'ÉTÉ, PRIX TRÈS MODÉRÉS

Maison recommandée — On parle toutes les langues

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

Imprimerie de Monaco — 1894